





Le 20 janvier à la bourse du travail de Paris. Première réunion de mobilisation des opposants au projet de réforme d'accès à l'université. Denis Allard/REA

## Éducation. La contestation des réformes de l'université et du lycée prend de l'ampleur. La première coordination nationale s'est tenue, samedi, avec en vue la manifestation du 1er février.

«Sélection à l'université = précarité» « Non au Plan étudiants ! » Les slogans s'affichent parmi les étudiants et les affichettes fleurissent sur les murs des facs. À quelques jours de la mobilisation nationale du 1er février contre la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, la mobilisation monte en puissance. Toulouse-Jean-Jaurès, Aix-en-Provence, université Paris-Sorbonne, Strasbourg, Paris-I Tolbiac... Une demi-douzaine d'assemblées générales, rassemblant des centaines d'étudiants et de professeurs, se sont déroulées la semaine dernière. Semaine qui s'est conclue, samedi, par la tenue de la première coordination nationale de l'éducation, à l'initiative d'une douzaine d'organisations (1), et le lancement d'un appel.

### « La duplicité du discours gouvernemental »

Toute l'après-midi, dans l'amphi B de l'université Paris-III Sorbonne-Nouvelle, les représentants de plus de trente universités ont alerté sur les dangers du projet de loi « relatif à l'orientation et la réussite des étudiants » (ORE), actuellement en débat au Parlement, ainsi que sur les réformes envisagées du Bac et du lycée. Pour les participants, ces différents textes se complètent et vont permettre, via la nouvelle plateforme d'orientation Parcoursup et ses fameux « attendus », la mise en place d'un tri des bacheliers aux effets délétères sur les plus fragiles. « Des collègues se sont emparés de cette réforme pour mettre en place une sélection, a déploré le sociologue Romain Pudal, de l'université de Picardie. Dans Parcoursup, avec les attendus nationaux renforcés localement, on pousse non seulement à la censure mais aussi à l'autocensure des bacheliers, qui se sentent exclus de la culture qui s'y étale ou des critères qui y sont mis. » À ses yeux, avec ces réformes, « il ne s'agit pas de lutter contre les discriminations existantes, mais de prendre acte qu'elles existent et d'organiser le système selon les inégalités – et en les renforçant ». Beaucoup des intervenants ont souligné la « cohérence » des mesures envisagées pour le lycée et la fac, ainsi que l'idéologie qui les sous-tend. « Nous ne sommes pas face à une politique singulière de la ministre Frédérique

Vidal, c'est une nouvelle étape après celle initiée par Valérie Pécresse, il y a dix ans », a souligné Jean-Louis Fournel, professeur à Paris-VIII et ancien président de Sauvons l'université ! Même analyse de la députée (LFI) Sabine Rubin, qui dénonce « la duplicité du discours gouvernemental qui masque un projet de société ancien d'une grande brutalité : la libéralisation et la marchandisation de l'éducation pour produire des salariés ou des self-made-men au service du marché ». Autant d'aspects que les opposants comptent mettre en avant pour convaincre un maximum d'étudiants, de lycéens et d'enseignants de se mêler de cette bataille.

Une bataille qui se jouera aussi sur le terrain juridique. Présent lors de cette coordination nationale de l'éducation, le sénateur (PCF) Pierre Ouzoulias est revenu sur la démarche initiée par le groupe communiste, républicain, citoyen et écologiste (CRCE) au Sénat, qui a décidé de saisir cette semaine le Conseil d'État pour obtenir la suspension de l'arrêté mettant en place Parcoursup. De fait, l'ouverture de la plateforme, le 15 janvier, ainsi que la publication des « attendus » auxquels doivent répondre les bacheliers ont eu lieu alors même que le projet de loi ORE, censé donner une existence légale à ce nouveau processus d'orientation, n'a même pas encore été voté ! Il sera débattu au Sénat à partir du 7 février. « On est face à une violation flagrante des droits du Parlement », s'agace le sénateur. Qui prévient : « En forçant l'application de la loi sur la sélection à l'université avant son vote par le Parlement, le gouvernement prend le risque d'une crise majeure à la rentrée. » Pierre Ouzoulias va plus loin. Il reproche également au nouveau portail de demander aux candidats, en plus des informations habituelles, des données sur leur parcours extrascolaire : CV, activités sportives et artistiques, attestations de formations diverses... Des informations socialement marquées qui font craindre un écrémage en fonction des milieux sociaux et qui demeurent litigieuses sur le plan juridique. « Cette collecte d'informations, dont on ne sait pas précisément à quoi elles vont servir, contrevient à la loi informatique et liberté », assure le sénateur. Son argumentaire juridique sera mis à disposition pour être utilisé contre les conseils d'administration des universités, qui ont déjà mis en application cette loi non votée. Une arme de plus dans le combat qui s'engage.

(1) CGT-Ferc, FO Fnec-FP, FSU, SGL, Solidaires étudiant.e.s, SUD éducation, Unef, UNL, UNL-SD, Ases, FCPE, Sauvons l'université !

### L'appel de la première coordination nationale

Selon un texte adopté à l'unanimité (moins une voix), les membres de la première coordination nationale de l'éducation, qui s'opposent au projet de loi sur l'orientation des étudiants et aux projets de réforme du bac et du lycée, appellent lycéens, étudiants, parents d'élèves et personnels à se mettre en grève et à participer à la journée de mobilisation du 1er février à laquelle la FCPE a décidé de se joindre également. Ils appellent aussi à la mobilisation, le 6 février, ainsi qu'à la tenue d'assemblées générales dans tous les lycées et établissements d'enseignement supérieur.



Laurent Mouloud  
Chef de la rubrique société

LAPRESSEENREVUE.EU

L'Humanité.fr

## II) Saint-Lô. Le chauffeur d'Emmanuel Macron flashé à plus de 200 km/h



Le chauffeur du ministre de l'économie s'est fait prendre à plus de 200 km/h près de Saint-Lô mardi en allant chercher le ministre dans le sud Manche. Ouest-France

Un employé du service des chauffeurs de Bercy s'est vu retirer son permis, mardi 2 septembre. Il a été contrôlé à plus de 200 km/h sur l'autoroute, en direction de Saint-Lô.

Selon les informations du Parisien-Aujourd'hui en France, le chauffeur avait été appelé en urgence, mardi matin, pour remplacer un collègue dont la voiture avait été accidentée sur le périphérique de Caen, alors que le ministre de l'Économie Emmanuel Macron était en visite chez Acome, à Romagny.

Arrêté alors qu'il se rapprochait de Saint-Lô à vitesse excessive, le conducteur s'est vu retirer sa voiture. Le ministre a regagné la capitale dans une voiture de la préfecture.

### Procédure de suspension

Toujours selon Le Parisien, plusieurs de ses collègues auraient alors demandé une intervention du ministre pour mettre un terme à la procédure de suspension de permis. Ce qui leur a été refusé.

Un audit aurait été demandé sur le fonctionnement du service de régulation des chauffeurs, qui dépend du secrétariat général du ministère.



## III) Heetch contre-attaque dans un environnement de plus en plus complexe



Nabil Bourassa @NabilBourassi



Heetch a revu son modèle économique mais veut préserver son ADN fondé sur une relation conviviale avec les clients mais également avec les chauffeurs. (Crédits : Heetch)

**La plateforme VTC a annoncé une nouvelle levée de fonds (16,5 millions d'euros) visant à financer sa stratégie de déploiement en France et à l'international. Revenu de loin, Heetch devra toutefois affronter un environnement réglementaire de plus en plus complexe, mais également un contexte concurrentiel très agressif.**

Heetch is back ! C'est en substance le message qu'a voulu délivrer la startup française spécialisée dans le transport VTC qui vient d'annoncer une levée de fonds de 16,5 millions d'euros. La société, fondée par Teddy Pellerin et Mathieu Jacob en 2013, est parvenue à un nouveau tour de table avec plusieurs investisseurs dont le britannique Felix Capital, Alven, et Via ID (qui étaient déjà investisseurs) auxquels il faut ajouter Idinvest Partners et InnovAllianz.

A l'occasion de cette levée de fonds, Heetch a déroulé une stratégie extrêmement offensive visant à « détrôner Uber en France », le groupe américain leader mondial.

« Heetch mise sur son ADN unique : un service humain, convivial et une proximité avec ses drivers et passagers qui cassent les codes des acteurs les plus classiques », peut-on lire dans le communiqué de presse.

Ce n'est pas la première fois qu'Heetch veut se distinguer d'Uber en misant sur un autre rapport des chauffeurs avec ses clients, en se comparant notamment à Lyft, le challenger américain d'Uber.

### Cap sur l'international

L'autre volet de cette stratégie concerne l'internationalisation. Déjà présente en Suède, en Italie, en Belgique, et depuis peu au Maroc, la plateforme de VTC veut s'implanter « dans 2 ou 3 pays au cours de l'année ». Cette stratégie de croissance géographique doit également se faire en France puisque la jeune pousse emmenée par Teddy Pellerin doit bientôt débarquer à Toulouse, Montpellier et Strasbourg, complétant ainsi les 6 métropoles françaises dans lesquelles elle est déjà installée.

L'entreprise revient pourtant de loin... Très loin ! En 2016, Heetch était visé par une procédure judiciaire spectaculaire qui avait conduit à l'arrestation physique de ses deux fondateurs sur fond d'affrontements avec les sociétés de taxis. La justice avait alors statué sur l'illégalité de l'application Heetch. Elle a contesté son droit à mettre en relation des chauffeurs particuliers avec des passagers, sans la nécessité de passer par le statut de VTC. Heetch ne peut désormais travailler qu'avec des chauffeurs VTC avec toutes les contraintes inhérentes à ce statut (carte professionnelle, typologie de la voiture...). De fait, la société est passée de 30.000 chauffeurs à 5.000 aujourd'hui.

Devenu une application VTC classique, Heetch avait quasiment disparu des radars. Teddy Pellerin souhaitait prendre le temps de retravailler le concept de l'entreprise et de consolider les fondamentaux de cet ADN, notamment dans sa

relation avec ses chauffeurs. En septembre dernier, Heetch avait déjà levé 10 millions d'euros pour se relancer. Il revendique aujourd'hui 200.000 utilisateurs et 40.000 trajets hebdomadaires.

### Une concurrence accrue, des jurisprudences défavorables

Pourtant, l'environnement réglementaire et concurrentiel est devenu nettement plus compliqué pour Heetch. L'entrée en vigueur d'un nouveau statut de chauffeur VTC a nettement réduit le nombre de chauffeurs habilités. Les différentes plateformes VTC vont alors rivaliser d'ingéniosité pour les attirer. Les jurisprudences jouent également en défaveur du statut d'autoentrepreneur comme le prouve une récente décision visant LeCab et qui requalifie un chauffeur comme salarié CDI. La décision de la cour de justice européenne a également renvoyé les plateformes VTC à des sociétés soumises au droit du secteur des transports. Si cette décision n'est pas pénalisante en droit français qui avait déjà intégré cet aspect, ce sera en revanche un problème dans d'autres pays européens.

Côté concurrence, le déploiement de l'estonien Taxify (rebaptisé en France Txfy), dans lequel le mastodonte chinois Diddy est actionnaire, est une nouvelle source d'inquiétudes. A cela, il faut ajouter la consolidation des autres acteurs autour de grandes multinationales dotées d'une capacité d'investissement très supérieure comme Marcel par Renault ou le rachat de Chauffeur Privé par le groupe Daimler. Heetch veut néanmoins croire avoir une véritable carte en main avec son ADN de trublion du marché VTC.

Nabil Bourassa @NabilBourassi



### IV) Et si la politique de François Hollande avait finalement relancé l'économie française?

Pierre Rondeau

**Il a fini à 4% d'opinions favorables. Et pourtant, son action est peut-être plus bénéfique pour le pays que sa cote de popularité ne le laisse penser.**



François Hollande quitte l'Élysée le 14 mai 2017. | Eric Feferberg / AFP

Dans l'inconscient collectif, François Hollande restera l'un des –si ce n'est le– présidents le plus haï de la Ve République. Les sondages d'opinion publiés sur la toute fin de son mandat (2016-2017) faisaient état d'une cote de popularité de 4%, une détestation encore jamais vue dans l'histoire politique française.

Pour les observateurs, cette dégringolade était due à une absence totale de bilan, à un reniement du programme de gauche qui l'avait porté au pouvoir en 2012 et à une incapacité à faire consensus au sein de son propre camp.

Les principales critiques qui émergeaient, à l'époque, étaient essentiellement focalisées sur l'économie –sur son inaptitude à faire redécoller la croissance ou à inverser la courbe du chômage. C'est simple: en cinq ans, le nombre de chômeurs (catégorie A) a augmenté de près de 20%, passant de 2.922.100 en mai 2012 à 3.494.100 en mai 2017.

Quant à la croissance du PIB, qui tournait autour de 2% entre 2010 et 2011, elle a chuté à 0,5% en 2012-2013, avant de remonter difficilement à 1,2% sur la fin du mandat socialiste.

Les actions de François Hollande ont-elles été si inefficaces et si inutiles? Ses réformes –le CICE, le pacte de responsabilité ou la loi travail– n'ont-elles vraiment eu aucun impact sur l'économie nationale?

### Les vérifications objectives prennent du temps

En théorie économique, on a tendance à considérer qu'une action politique n'a de conséquences qu'au bout d'un certain laps de temps: on ne peut pas mesurer telle ou telle politique publique sitôt son application décidée, il faut attendre plusieurs années avant d'étudier ses résultats. C'est un devoir d'objectivité et une rigueur scientifique. Le gouvernement de Lionel Jospin a voté les 35 heures en 2001, mais les premières études universitaires sur leur impact ne sont sorties qu'en 2007, le temps de récolter les données nécessaires, d'étudier les effets endogènes et exogènes et d'éviter les biais d'analyse. C'est donc une erreur et une faute intellectuelle de juger à l'instant T une politique publique: on ne peut pas critiquer quelque chose tant que l'on n'a pas vu son impact réel et direct. L'expérience doit confirmer ou infirmer la mesure, non notre idéologie ou notre subjectivité.

Or c'est peut-être précisément ce qu'il s'est passé pour François Hollande. Les observateurs et les électeurs se sont empressés de juger son action politique, sans attendre ou vérifier si elle avait eu un effet durable et positif. Le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), qui consistait en une déduction fiscale pour les sociétés, a largement été critiqué par l'opposition, notamment à la gauche de la gauche; on a reproché au CICE de coûter plus de vingt milliards d'euros par an et de soutenir les entreprises à un moment où le pouvoir d'achat des agents et leur niveau de vie diminuaient, sans que cela ait une quelconque incidence sur le taux d'emploi ou la reprise de la croissance. Le leader de la France Insoumise, Jean-Luc Mélenchon, mettait notamment en avant le coût astronomique du crédit d'impôt, pour un impact quasi-nul:



Jean-Luc Mélenchon @JLMelenchon  
Avec le #CICE, un emploi "préservé ou créé" coûte... 280 000 euros ! Avec les 35h, un emploi créé coûte... 13 000 euros ! #JLMRennes

Mais peut-on véritablement raisonner de la sorte? Que s'est-il passé, en janvier 2013, sitôt le CICE voté par l'Assemblée nationale? L'idée même de ce crédit était de favoriser une réduction du coût du travail. En proposant une déduction fiscale directement corrélée avec la masse salariale, l'État souhaitait favoriser la confiance et la santé financière des entreprises afin que ces dernières puissent embaucher et investir. C'est la fameuse maxime «l'offre crée la demande».

Mais en 2012, la France vivait une situation économique catastrophique. En 2008, avec les crises des subprimes, les banques avaient frôlé la faillite générale, et en 2010, les États européens subissaient de plein fouet la crise des dettes souveraines. L'économie était exsangue et le taux de chômage ne cessait d'augmenter. En découvrant le CICE, le premier réflexe des entreprises a été de rétablir leur taux de marge, seul capable de soutenir la confiance et les investissements futurs. Sans bénéfice, sans soutien des banques, sans possibilité de financement direct, le seul moyen d'embaucher et d'investir, de prendre des risques, passait par l'autofinancement. Mais pour cela, il fallait d'abord rétablir une marge bénéficiaire suffisamment élevée, capable de pérenniser les dépenses.

### Des effets positifs durables

C'est ce qu'a permis le CICE. Entre 2013 et 2017, le taux de marge des entreprises françaises a augmenté de 2 points et a retrouvé son niveau d'avant 2008, à 32,1%. En surfant sur cette dynamique comptable, le climat des affaires a, à son tour, grimpé à 93,8 en 2013 à 108 en 2017. Cet indice, mesurant la confiance globale et générale des entreprises en France, est ainsi revenu à son niveau d'avant 2008. Et avec la confiance, c'est le signal de la reprise, du retour des investissements, des embauches et des lendemains qui chantent. L'économiste Bruno Ducoudré estime même que le maintien du CICE et sa future modulation par le gouvernement d'Édouard Philippe vont permettre un soutien de l'emploi et de l'activité économique.

Mieux encore, en février 2017, les économistes de l'OFCE, Eric Heyer et Xavier Timbeau, avaient imaginé, via un outil de prédiction macroéconométrique, comment serait la France en 2022 si le programme de François Hollande s'était étalé sur deux mandats. Ils en sont arrivés aux conclusions suivantes: une croissance moyenne de 1,6% entre 2017 et 2022, un taux de chômage réduit à 7,7% dès 2022, un déficit en baisse de 0,9 point de PIB et une dette publique diminuée à 89,5 points de PIB en 2022, soit une baisse de 2 points en moyenne chaque année. Autrement dit, une excellente situation économique. Toutes les promesses de François Hollande réalisées et les indicateurs réévalués. Le seul souci c'est qu'il aurait fallu, pour cela, qu'il tienne deux mandats. Chose quasiment impossible vu sa très faible popularité.

Pour l'ancien ministre du Travail François Rebsamen, «les mesures [que François Hollande] a prises sont de bonnes mesures. Il aurait eu un septennat comme cela se faisait avant, il n'aurait pas eu de souci pour se faire réélire». L'actuel maire de Dijon estime notamment que:

«La communication du quinquennat était vraiment de piètre qualité et que les Français n'ont pas compris à quel point ils auraient dû être satisfaits de François Hollande. [...] Vu qu'on n'a rien expliqué, pas étonnant que les gens n'aient pas revoté pour nous.»

Et ils ont fini par voter pour Emmanuel Macron, le seul véritable bénéficiaire de la politique de François Hollande. Malheureusement pour ce dernier, de son action, on ne retiendra rien...



Pierre Rondeau (39 articles)  
Professeur d'économie à la Sports Management School



## V) Les Français se lavent moins... mais c'est pour leur bien

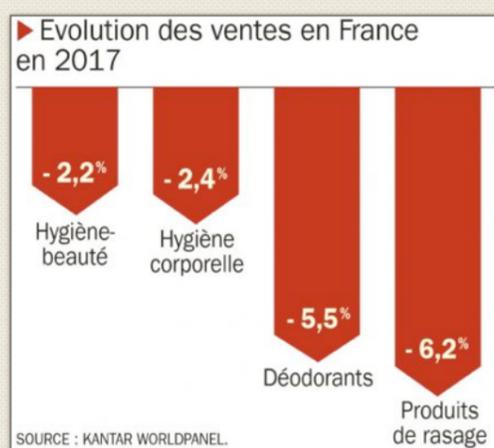
Par Kira Mitrofanoff

### En quête de produits sains et naturels, les consommateurs se détournent des rayons d'hygiène-beauté. Les ventes de gels douche, déodorants, mousse à raser



Déodorants, savons, gels douche sont touchés par le recul des ventes Sipa

La réputation des Français, à l'hygiène soi-disant douteuse, ne va pas s'arranger. "On se maquille moins, on se rase moins, et même parfois, on se lave moins", assure, chiffres à l'appui, la directrice marketing de Kantar World Panel, Gaëlle Le Floch. Résultat, l'an dernier, les ventes de cosmétiques, gels douches et autres déodorants ont reculé de 2,2% en valeur. Plus encore en volume. Ce recul du marché de l'hygiène-beauté, au pays de L'Oréal, numéro un mondial du secteur, a commencé il y a quelques années. "Il s'agit d'un déclin lent et régulier", indique Gaëlle Le Floch.



### Chasse aux perturbateurs endocriniens

Plusieurs raisons expliquent cette désaffection. La guerre des prix dans la grande distribution fait fondre les ventes que les nouveautés ne compensent pas. Mais surtout, les associations de consommateurs alertent en permanence sur la nocivité de certains produits. Récemment, une enquête de Que Choisir dénonçait la dangerosité de certains baumes à lèvres. Ils contiennent des résidus susceptibles d'être ingérés. Et " 60 millions de consommateurs " a sorti un numéro hors-série sur les cosmétiques non toxiques. La chasse aux perturbateurs endocriniens est déclarée.

### Les jeunes plus sensibles aux cosmétiques naturels

Sur tous ces thèmes, la défiance est plus forte en France qu'ailleurs en Europe. Et ce sentiment ne cesse d'augmenter. Selon Gaëlle Le Floch, on assiste à une modification assez profonde du rapport à l'hygiène, notamment chez les jeunes, ce qui semble contre-intuitif au vu des blogs de mode sur Internet. Mais si les adolescentes investissent dans des produits tendance comme les vernis à ongles, le contouring (maquillage du visage), les whiteners (blanchiment des dents), voire les bains de bouche, elles dépensent moins dans les produits d'usage quotidien. "Il y a une vague du naturel qui emporte tout et une sensibilité au gaspillage", estime Gaëlle Le Floch. Sans parler de la mode des barbes chez les garçons qui mine littéralement le marché du rasage.

### Les produits bons pour la santé cartonnent

Le succès des produits à fabriquer soi-même prend de l'ampleur. Selon Kantar Worldpanel, 62% des consommateurs considèrent qu'ils sont bons pour l'environnement et pour sa santé. Et le bio décolle dans la cosmétique comme dans l'alimentaire. Mais les multinationales ont raté le train. Certes, Garnier a sorti une gamme végétale de soins pour le visage. Et dans le magazine LSA, Céline Brucker, directrice générale en France de L'Oréal Grand Public annonce "un plan ambitieux pour 2018 sur le bio". De son côté, Sanex (Colgate-Palmolive) déploie une gamme de gels douche et de déodorants 0%, sans parabens, colorants, sans phtalate et phenoxyethanol, un conservateur jugé toxique, et même sans parfum. En attendant, les consommateurs, en quête de réassurance, se tournent vers les réseaux spécialisés et des marques telle Aroma-Zone. Des acteurs régionaux émergent comme So'Bio étic du groupe rochelais Léa Nature ou la start-up Pulpe de vie, qui conçoit des cosmétiques bio "à base de fruits frais de producteurs locaux". Ses produits sont aujourd'hui vendus dans 600 magasins en France.

challenges.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

## VI) Robert Bourgi, l'homme aux costumes : "J'ai dit à Sarkozy que j'allais niquer Fillon"



Robert Bourgi assume avoir "ourdi un complot" contre François Fillon - Capture d'écran BFMTV.

Par Étienne Girard

Sur BFMTV ce lundi 29 janvier, Robert Bourgi explique avoir offert des costumes à François Fillon... dans le seul but de le piéger. Ce qu'il assume parfaitement.

En télévision, il arrive parfois - rarement - de visionner des scènes si saisissantes qu'on sent immédiatement qu'elles deviendront cultes. L'interview de Robert Bourgi, ce lundi 29 janvier, au micro de Jean-Jacques Bourdin, sur BFMTV et RMC, est sans aucun doute un de ces moments. Dans un véritable show aux accents de Parrain tragi-comique, l'avocat raconte par le menu comment il a piégé François Fillon pendant la campagne présidentielle.

Ou plus exactement, en langage bourgeois, comment il l'a « niqué », après l'avoir annoncé à Nicolas Sarkozy, le 10 janvier : « Tu sais, Nicolas, il [François Fillon, ndlr] ne sera jamais à l'Élysée. Parce que je vais le niquer. J'avais ourdi le complot ». Pendant ces vingt minutes irrespirables, le téléspectateur se trouve en immersion dans le cerveau d'un comploteur politique. Calcul, vengeance, cynisme... Tout y est, comme dans un mauvais polar.

### "Je vais prendre vos mesures, pour un costume"

Le ton est donné dès la première intervention de Robert Bourgi. Interrogé sur le documentaire de BFMTV consacré à l'affaire Fillon diffusé ce lundi soir, l'homme des réseaux de la Françafrique esquisse un léger sourire... et décoche cette réplique lunaire : « Votre service de sécurité m'a enlevé ma caisse à outils. J'avais la sulfateuse, le marteau et les clous pour le cercueil pour Monsieur Fillon mais pour vous, j'ai quelque chose... ». Et de sortir de la poche de sa veste... un mètre . « Ça ne sera pas Arnys, ça sera Petit Bateau. Je vais prendre vos mesures. Vous savez, pour un costume ». Il part alors dans un long rire sardonique.



Robert Bourgi ne se cache absolument pas d'avoir comploté contre François Fillon : « J'ai décidé de le tuer pour diverses raisons ». Une aurait trait à la déloyauté de l'ancien Premier ministre à l'égard de Nicolas Sarkozy, que l'avocat tient en haute estime : « François Fillon m'avait promis

d'être un peu plus loyal à l'endroit de Nicolas Sarkozy. Il n'a jamais tenu parole ». Le fervent gaulliste pointe également le comportement du vainqueur de la primaire de la droite à son égard. Il n'aurait répondu à aucun de ses SMS, alors même qu'il avait accepté avec plaisir de se faire offrir des costumes : « Il a violé toutes les règles de l'amitié à mon endroit (...) Il m'a humilié ». Il cite en particulier un passage télé où François Fillon le traite de « vieillard ». Un mot vache qui n'est pas passé : « Je suis père de famille, Monsieur Bourdin, et grand-père. Ça, ce sont des choses qui ne se disent pas. »

Dernier élément, Robert Bourgi considère que le rapport de François Fillon à l'argent le disqualifiait pour diriger la France : « Je le savais accro à l'argent et on ne pouvait pas laisser faire cela parce que tôt ou tard, celui qui aurait pu diriger la France aurait eu de sérieux problèmes ».

### "Je savais que j'allais appeler mon ami Valdiguié, lui montrer le chèque"

L'intermédiaire aux réseaux tentaculaires décide donc de piéger le candidat à la présidentielle en lui offrant des costumes... avant de dévoiler ce cadeau compromettant à la presse. Il raconte sa conversation avec le Sarthois, en octobre 2016 : « Comme je te sais amoureux de belles choses, je vais t'offrir trois costumes. (...) Il m'a dit : "Ah oui, alors" ». Robert Bourgi s'exécute... mais ne paye pas immédiatement les costumes : « Je vais chez Arnys, je commande trois costumes, que je règle pas. Je n'ai pas travaillé trois décennies auprès de Monsieur Foccart (ndlr : conseiller du général de Gaulle pour les affaires africaines) pour rien » Dernier acte de la machination, il paye par chèque et livre la facture à Laurent Valdiguié, alors journaliste au Journal du dimanche. Une manigance prévue à l'avance : « Je savais exactement que j'allais payer les costumes par chèque et que j'allais appeler mon ami Valdiguié, lui montrer le chèque ».

Robert Bourgi assure que Nicolas Sarkozy n'a pas été mis au courant des détails de cette manœuvre. Il aurait cependant su que l'avocat souhaitait empêcher François Fillon de gagner... et ne l'a pas dissuadé d'agir : « Il ne m'a pas empêché ! Même s'il me l'avait demandé, Monsieur Bourdin, je l'aurais fait ».

Ce récit effarant ferait presque oublier l'essentiel : c'est François Fillon qui s'est "niqué" lui-même en acceptant un cadeau hors de prix d'une personnalité trouble. Sans parler de l'affaire Penelope, pour laquelle l'ex-Premier ministre et son épouse sont aujourd'hui mis en examen. Pour sûr, ce récit d'un "complot" de la part du comploteur lui-même, devrait faire oublier, l'espace d'un instant médiatique, la réelle responsabilité de François Fillon dans toute l'affaire.

Marianne

## VII) Grève des Ehpad: le désarroi des familles face à la maltraitance de leurs aînés

Par Anna Benjamin, p



Une grève unitaire est organisée ce mardi dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). [afp.com/Philippe Huguén](http://afp.com/Philippe Huguén)

### Des familles de résidents d'Ehpad soutiennent la grève inédite de ce mardi. Elles dénoncent les répercussions de mauvaises conditions de travail sur la vie de leurs aînés.

"Ils ont économisé toute leur vie pour se payer cette dernière demeure. Mais il ne faut pas considérer que leur vie s'est arrêtée pour autant, car dans le terme 'fin de vie', il y a le mot 'vie'." Début décembre, Frédéric Pommier, auteur et journaliste à France Inter, a raconté dans une chronique les maltraitances que sa grand-mère a subies dans son établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Des structures dont les soignants ont décidé de se mettre en grève ce mardi, pour dénoncer la dégradation de leurs conditions de travail.

Il y a dix mois, Suzanne, 95 ans, intègre cet établissement en Mayenne. Pertes d'équilibre, chutes et blessures ont eu raison de son désir de rester chez elle. "Elle avait répété qu'elle préférerait se pendre que de finir dans 'un mouroir', mais elle a admis qu'il était devenu dangereux de rester seule", raconte Frédéric à L'Express.

Suzanne fait ses valises, elle vend ses biens et son appartement. Tout cela pour financer les 2000 euros mensuels de son Ehpad. Mais tout ne se passe pas comme prévu. Une perte de 20 kilos en un an

"Elle disait que même les animaux étaient mieux nourris, que les plats ne ressemblaient à rien. Elle ne distinguait même pas s'il agissait de viande ou de poisson", poursuit Frédéric. Résultat, Suzanne perd 20 kilos en un an.

Autre reproche, une manière "infantilisante" et "humiliante" qu'ont certains soignants de s'adresser à elle. "Celle qui s'occupait de nettoyer sa chambre a été lui mettre sous le nez des matières fécales retrouvées au pied de ses toilettes en lui demandant brutalement

"Vous pouvez me dire ce que c'est que ça?"", explique son petit-fils qui évoque ici un cas de "maltraitance et de non-respect". Et puis il y avait la douche, prise uniquement une fois par semaine. Ou encore le volet roulant de sa fenêtre cassé. Il est resté bloqué en position fermée pendant quinze jours.

La maltraitance dans les Ehpad est un sujet tabou chez les soignants, mais aussi dans les familles. Elles sont souvent rongées par la culpabilité de ne pas pouvoir s'occuper davantage de leurs proches. Après sa chronique, Frédéric a reçu des centaines de témoignages: "Les aides-soignants évoquent les difficultés de leur métier et leur conscience d'être parfois maltraitants, par manque de moyens et de temps."

Les familles racontent, elles, des situations terribles de parents rendus incontinents parce qu'on les oblige à porter des couches, pour pallier l'insuffisance du nombre de soignants disponibles pour les aider à aller aux toilettes. Une couche retirée uniquement le soir. "[Les familles] craignent également les repréailles. Et attendent donc que la personne décède pour parler", ajoute Frédéric.

### Louissette, victime de coups et blessures

En 2013, quand une place se libère dans un Ehpad public du Finistère, la famille de Louissette se sent soulagée. Trois ans après son arrivée, la vieille dame décède prématurément à l'âge de 81 ans, victime de coups et blessures. "Nous avons eu des soucis avant ça", affirme auprès de L'Express Tanguy, sa petite-fille.

Ses dents étaient sales, sa toilette n'était pas faite tous les jours, elle n'avait pas forcément le temps de manger, car on lui enlevait son plateau trop vite. Ou c'était du gavage." Tanguy se souvient de ce goûter où un soignant enfourne une crêpe entière dans la bouche de grand-mère. La vieille dame met une heure à l'avalier.

"Nous ne pouvions pas imaginer que ça irait jusque-là", ajoute sa petite-fille. Un après-midi, Louissette, alitée et sous assistance respiratoire, montre des signes de douleurs aux jambes. Elle est hospitalisée. Le diagnostic tombe: deux vertèbres cassées, deux jambes fracturées, au niveau du tibia et du péroné, et un hématome sur la tête. "Elle est morte une semaine après", dit Tanguy. La famille est alors reçue par la directrice de l'Ehpad: "Elle ne voulait pas que l'affaire s'ébruite, et nous a dit que de toute manière Louissette était en fin de vie. Comment on peut dire ça, alors qu'elle aurait pu partir tranquillement dans son sommeil."

Une enquête judiciaire a conclu qu'une autre résidente schizophrène avait frappé Louissette. Elle a été reconnue coupable, mais non responsable de ses actes. Tanguy ne peut s'empêcher de douter: "Personne n'a rien vu ni rien entendu, la tête de ma grand-mère a frappé le sol, comment l'autre personne âgée a pu la remettre seule dans son lit, et il a fallu frapper très fort. Est-ce que l'on a pas voulu cacher le fait qu'elle était tombée de son lit?" Tanguy n'accuse pas les soignants et reconnaît qu'il y a des "gens passionnés". Elle pointe plutôt un "sous-effectif entraînant un déficit de surveillance". La justice a écarté toute responsabilité de la maison de retraite.

### "Un métier éreintant et payé une misère"

Il y a un mois, Suzanne, la grand-mère de Frédéric Pommier, a changé d'Ehpad, et "ça va beaucoup mieux". "Elle a toute sa tête donc elle a pu nous raconter, mais d'autres n'ont pas la capacité de le faire", ajoute le petit-fils qui reconnaît que certains aides-soignants et directeurs sont "admirables et volontaires", alors que "d'autres ne sont simplement pas fait pour ce travail". Stressés, pressés, épuisés, "les soignants font un métier éreintant et payé une misère, il y a un manque de reconnaissance, de temps, de

personnel, de moyens. Même si, dans certains établissements, tout se passe très bien."

Jeannine rend quotidiennement visite à sa mère, Marguerite, 94 ans, qui réside depuis huit ans dans un Ehpad public d'Isère. "C'est très difficile de mettre son parent en maison de retraite, on a le sentiment qu'on les abandonne dans leur dernière demeure", concède cette femme de 70 ans. Un temps, elle avait pensé s'arrêter de travailler pour prendre sa mère chez elle. Ses frères l'ont dissuadée: "Je les remercie, car ça aurait été très dur."

### "On finira tous par y aller"

Membre d'une association de famille et de bénévoles qui interviennent dans ces établissements, elle participe ce mardi à un rassemblement devant l'Agence régionale de Santé du département, pour soutenir les personnels en grève.

"Nous voyons une nette dégradation qui n'est pas due aux soignants qui font un métier très dur, 12 heures par jour. Les Ehpad ne sont pas mauvais en soi, mais les personnels n'ont pas assez de temps pour s'occuper de personnes âgées de plus en plus dépendantes."

Près de 728 000 personnes âgées sont prises en charge dans l'un des 6900 Ehpad publics, privés non lucratifs et privés commerciaux. Des chiffres établis par une étude de la Dress (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) publiée en juillet 2017.

Cela représente 10% de la population de 75 ans ou plus et un tiers de ceux qui ont passé les 90 ans. Les résidents sont de plus en plus vieux, en perte d'autonomie. Et ils demandent beaucoup d'attention.

Jeannine a pris l'habitude de relever les dysfonctionnements de l'établissement de sa mère. En ce moment, l'un des deux ascenseurs est en panne.

Mais malgré le fait que Marguerite ne prenne qu'une douche par semaine, "elle sent toujours bon". Le soir, certaines familles viennent nourrir leur proche, "ce qui soulage les aides-soignants".

Beaucoup de familles se disent solidaires de la grève unitaire organisée ce mardi. Objectifs des aides-soignants, infirmiers, cadres de santé: dénoncer le manque de moyens, de personnel et les futures coupes budgétaires.

Pour eux, ces coupes vont dégrader encore un peu plus les conditions de travail des soignants, et par conséquence les conditions de vie de leurs proches.

"Il est important que les familles participent à ce mouvement, conclut Jeannine. Cela veut dire qu'elles ne se moquent pas du sort et du bien-être de leurs parents. Mais aussi du leur, car on va finira tous par y aller."

## VIII) Entretien. « Il faut en finir avec l'intimidation des citoyens solidaires »

Entretien réalisé par Audrey Loussouarn-L'HUMANITE

Esther Benbassa Sénatrice EELV du groupe CRCE



Par le biais d'une proposition de loi présentée aujourd'hui, Esther Benbassa, sénatrice du groupe communiste, républicain, citoyen et écologiste (CRCE)

et des élus allant des radicaux de gauche à l'UDI, entend abroger le « délit de solidarité ».

Le « délit de solidarité » n'existe pas en tant que tel. C'est l'article L.622-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) de 1945 qui vise à sanctionner « toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger en France ».

Que cherchez-vous à modifier avec votre proposition de loi ?

Esther Benbassa Bien sûr, le délit de solidarité est une expression mais il existe sous cette forme. Rappelons que l'expression a été popularisée en 1995 par le Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés – NDLR), qui désignait, de manière péjorative, la répression de ceux qui par conviction, humanité ou simple générosité viennent en aide aux exilés. Avec le groupe communiste, des sénateurs radicaux de gauche à l'UDI, nous aimerions changer la rédaction de cet article afin que seule l'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irrégulier apportée dans un but lucratif soit sanctionnée. C'est-à-dire maintenir la poursuite des filiales de passeurs, de réseaux de traite humaine et toute personne qui profite de la détresse des exilés pour en tirer un profit financier. L'objectif est de déposer ce texte au printemps, moment où arrivera dans le débat public la loi asile et immigration. Ce texte sera comme une réponse.

En 2012, cet article a été légèrement modifié sous la houlette de Manuel Valls pour faire la distinction entre les réseaux de trafic et les citoyens. Mais elle laisse par exemple de côté l'aide à la circulation au sein du territoire français...

Esther Benbassa Oui, il aurait fallu que ce soit beaucoup plus clair. C'était, comme à l'habitude, un effet de communication car la modification n'a rien changé, sinon il n'y aurait pas eu les procès de Cédric Herrou, Pierre-Alain Mannoni ou Martine Landry, pour ne parler que d'eux. Il existe un tas d'anonymes qui ont tout simplement pris un individu dans leur voiture, parce qu'ils le voyaient sur le bord de la route. Pour élaborer ce texte, nous avons rencontré des citoyens solidaires à Paris, à Calais, à Ouistreham, à Briançon, à Grande-Synthe ou encore à Menton,

l'express

LAPRESSEENREVUE.EU

où l'aide et la solidarité sont massives. Ce sont des individus simples. Utilisons même un mot non éculé : ce sont des justes, non des délinquants.

**Où se niche l'aberration de cet article, selon vous ?**

**Esther Benbassa** La notion d'aide ne peut porter que sur des domaines précis, essentiellement humanitaires. Elle doit être sans contrepartie directe ou indirecte. Seulement, nous avons constaté des dérives émanant de poursuites contre une personne hébergeant un individu qui aurait fourni une contrepartie, parce qu'il effectuait des tâches ménagères. Ce texte peut être utilisé de différentes manières. C'est pourquoi, selon nous, la rédaction de cette loi n'est pas satisfaisante. Les exemptions prévues laissent une marge d'appréciation excessive au juge, et les condamnations se multiplient ces derniers mois. Ce texte punit ceux qui aident à l'entrée et au séjour des personnes irrégulières d'une peine de cinq ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende et, contrairement aux affirmations des ministres successifs qui ont prétendu l'abroger, il est loin de servir à poursuivre les passeurs des réseaux criminels. Ces dispositions sont principalement utilisées pour intimider les personnes solidaires qui ont choisi d'aider les réfugiés en leur rendant service au quotidien.

**Plusieurs tentatives du même ordre ont été effectuées. Pensez-vous que l'actualité autour de la « crise de l'accueil » et des procès successifs, qui ont interpellé l'opinion publique, peut changer la donne cette fois-ci ?**

**Esther Benbassa** 43 % des Français sont contre l'accueil des réfugiés, nous dit-on. Donc, cela fait bien une majorité pour ! Je crois que parfois l'opinion publique peut peser et guider les votes. Mais si nous n'arrivons pas à faire passer ce texte, au moins nous pourrions donner un peu de courage à ces citoyens qui se battent au quotidien.

Esther Benbassa

Sénatrice EELV du groupe CRCE

### **Pourquoi l'abrogation**

« La solidarité ne devrait plus jamais être un délit », est-il écrit en préambule de la proposition de loi, en écho à un avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) qui demande l'abrogation du « délit de solidarité ». Le texte, qui insiste sur la notion d'aide à un réfugié dans un but lucratif, revendique aussi sa « conformité avec la directive européenne du 28 novembre 2002 "définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers" ». Celle-ci précise en effet que, « sauf pour l'aide humanitaire, (elle) interdit d'aider une personne étrangère à l'Union à entrer, séjourner ou transiter sur le territoire d'un État membre ».

**Audrey Loussouarn**

**l'Humanité.fr**

**LAPRESSEENREVUE.EU**



**A Suivre...  
La Presse en Revue**

Bonjour à toutes et tous,

Mon premier compte a été piraté. J'ai tout perdu et mes amis avec. Je suis désolé. La porte reste ouverte néanmoins.

Pas de reconnaissance à l'abruti ayant fait ça.

Mes amitiés aux autres